



Un permis harmonisé dans toute l'Europe

Le 19 janvier 2013, tous les pays membres de l'Union européenne ont les mêmes catégories sur leur permis de conduire.

Les permis délivrés avant le 19 janvier 2013 restent valides jusqu'en 2033.

Inutile d'aller en préfecture pour changer de permis de conduire.

Pour en savoir plus : www.interieur.gouv.fr